



Infos dossier chez l huissier

Par **Finouchet**, le **20/05/2014** à **13:09**

Bonjour,

Cetelem a confié mon dossier a un huissier et j'ai demandé le solde de la dette. Depuis juillet 2012, j'ai versé mensuellement entre 300 et 500 euros et comme je n'ai jamais rien eu comme écrit, il me semble qu'au téléphone, il m'a été dit que je devais 7000 euros et si je payais immédiatement, ce serait 6000 euros. A ce jour, malgré les versements, je dois encore 2600 euros, et j'ai averti l'huissier que je ne faisais pas de versement donc j'ai un mail avec une menace que j'avais jusqu'a ce soir pour régler et que j'étais bien avertie de la suite... Ce que je veux savoir c'est de connaître la somme initiale que je devais parceque je n'ai rien de concret et il me semble bien qu'a ce jour, j'ai versé plus que la dette réelle. comment faire merci

Par **domat**, le **20/05/2014** à **13:40**

bjr,

soit vous vous rendez au siège de l'étude de cet huissier, soit si cela n'est pas possible vous mettez en demeure votre huissier de vous envoyer le décompte de votre dette en mentionnant la dette initiale, les versements déjà effectués ainsi que les intérêts et les frais de recouvrements éventuels.

sachant qu'en l'absence de titre exécutoire l'huissier agit comme une société de recouvrement et n'a donc aucun pouvoir coercitif contre vous et ne peut pas vous facturer des intérêts ni des frais de recouvrement.

si vous arrêtez de payer, l'huissier ne peut effectuer aucune saisie et dans ces conditions, votre créancier doit saisir la justice et obtenir un jugement pour vous obliger à payer.

cdt

Par **Finouchet**, le **20/05/2014** à **13:55**

merci